



CHSCTM du 9 février 2018  
Déclaration liminaire



Monsieur le président,

L'UNSA ITEFA alerte fermement l'administration sur le problème de l'amiante à l'UD 44 à la Tour Bretagne à Nantes. En effet, la parution d'un article, le 29 janvier dernier, dans Ouest France, indique que les 180 agents des Finances quitteront la tour Bretagne amiantée. Cette décision est actée par leur ministère. En effet, un nouveau diagnostic a relevé de l'amiante sur les gaines de désenfumage. Une découverte qui est anxiogène pour les agents et qui complique les travaux.

**Les personnels de l'UD 44 attendent une décision à l'identique de celle du ministère des Finances, soit leur départ, il n'est plus temps de tergiverser !**

De plus, l'UNSA ITEFA renouvelle ses alertes au CTM de décembre 2017 et du 2 février dernier au cours desquels elle a déjà saisi l'administration et met à l'ordre du jour de ce CHSCTM : les dysfonctionnements de management persistants du pôle T de la DIRECCTE Grand Est entraînant des souffrances au travail.

**Expertises du cabinet SECAFI présentées à ce CHSCTM.**

L'UNSA ITEFA salue la réalisation de ces deux études et la qualité globale des analyses réalisées par le cabinet d'expertise.

Ces expertises portent d'une part sur l'impact des conditions de travail des agents consécutifs au projet de réorganisation des services renseignements, et d'autre part, sur les conséquences de l'évolution des mesures sur le champ de l'emploi pour les agents des services Emploi des DI(R)ECCTE.

Cependant, l'UNSA ITEFA s'interroge quant à l'appropriation des préconisations de ces études par l'administration, lors du CHSCTM du 18 décembre 2017, vous nous avez présenté une étude sur l'analyse des risques associés au télétravail.

L'UNSA ITEFA a pu constater que dans l'écriture de l'instruction sur la mise en œuvre du télétravail dans les DI(R)ECCTE, aucune des mesures phares (référént télétravail, formation obligatoire...) préconisées par le cabinet d'expertise n'a été prise en compte par l'administration lors du groupe de travail du CTS du 16 janvier relatif au télétravail.

Concernant le projet de réorganisation des services en charge des renseignements, l'UNSA ITEFA demande que les préconisations et les remarques du rapport final, faisant suite aux entretiens réalisés dans les UD et UR sur les sites identifiés, soient bien prises en compte.

En effet, pour l'UNSA ITEFA, il n'est pas question que **la réforme de ces services se fasse sans concertation avec les agents et les CHSCT régionaux.**

Sur le champ Emploi :

L'UNSA ITEFA rappelle l'annonce faite par la ministre du travail sur le maintien du personnel et des mesures, cela ne contribue malheureusement pas à l'arrêt de la dégradation des conditions de travail due à réforme territoriale, au regroupement des régions, au non remplacement des agents...

Pour l'UNSA ITEFA, la mutualisations des services n'est pas «la solution» pour pallier au manque d'effectif, c'est une façon de masquer la surcharge de travail, avec la perte de proximité pour les usagers et les entreprises et son sens du service public.

***Pour l'UNSA ITEFA se pose la question du devenir de ces expertises et de leur mise en œuvre une fois la consultation passée.***

Les conditions de travail continuent de se dégrader en raison de l'enchaînement des réformes et de la baisse drastique des effectifs, ce qui lamine les collègues qui essaient malgré tout à maintenir un sens à leurs missions et un service public de qualité.

**Aussi, l'UNSA ITEFA continuera avec détermination**

**à défendre les droits à la santé de tous les collègues !**

L'UNSA ITEFA vous remercie de votre attention.

